

de l'Observatoire des mines en Mongolie, cette réunion d'échange d'informations, à laquelle le MAECI a consacré 27 281 dollars, visait à démontrer au gouvernement de ce pays les bienfaits engendrés par l'adhésion à la Convention. Bien qu'il n'y ait pas de champs de mines en territoire mongol, on y trouve des zones contaminées par des munitions non éclatées (UXO) et un stock de mines achetées durant les années 70. Des experts techniques venus de la Thaïlande, du Japon, de la Bulgarie, du Canada, du PNUD, de l'UNICEF et du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) ont participé à la rencontre, considérée comme un premier pas vers l'adhésion de la Mongolie à la Convention. La délégation de ce pays s'est dite désireuse de soutenir les principes humanitaires établis par la Convention.

- Kuala Lumpur, 8 et 9 août 2001 – En collaboration avec le gouvernement de la Malaisie, le Canada a organisé un séminaire régional sur la destruction des stocks de mines antipersonnel et d'autres munitions. L'importance de cette rencontre tient au fait qu'elle était la première à cibler les pays membres du Forum régional de l'ANASE (FRA). Presque tous les membres asiatiques du FRA étaient représentés, y compris des pays qui n'ont pas encore signé la Convention, comme l'Inde, la Chine, le Viêt-Nam et la République de Corée. L'intérêt manifesté par les participants laisse croire que ce genre de rencontre pourrait être intégré de manière plus formelle dans la structure du FRA à l'avenir. Le MAECI a contribué la somme de 58 570 dollars à cette initiative.

- Tunis, 15 et 16 janvier 2002 – Un séminaire régional sur la Convention d'Ottawa, organisé par les gouvernements de la Tunisie et du Canada et financé à hauteur de 50 489 dollars par le MAECI, a réuni des participants venus de l'Algérie, de la Libye, de la Mauritanie, du Maroc et de la Tunisie, ainsi que des représentants de l'ONU et d'ONG internationales. Les deux

principaux résultats de la rencontre ont été l'adoption d'un rapport final établissant les éléments nécessaires pour réaliser des progrès importants relativement à l'adoption de la Convention et de programmes d'action antimines en Afrique du Nord, et la formation d'une alliance entre le Canada et la Tunisie pour faire la promotion de la Convention dans le Maghreb et dans le monde arabe en général.

Le Groupe Reay

L'intégration de l'action antimines dans les travaux des organisations régionales et multilatérales est un élément important des efforts visant à renforcer les appuis en faveur de la Convention d'Ottawa. Le Groupe de soutien régional à l'action antimines, un organe du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, est un exemple de cette démarche coordonnée. Précédemment connu sous le nom de Forum de coopération pour l'action antimines en Europe du Sud-Est, le groupe a été renommé en l'honneur du lieutenant général (retraité) Gordon Reay, qui était conseiller spécial auprès de l'ambassadeur du Canada à l'action contre les mines et président du Forum au moment de son décès.

Mettant à contribution les structures existantes pour éviter les chevauchements, le Groupe Reay est un organe tout désigné pour aider à repérer et combler les lacunes qui existent entre les diverses initiatives lancées au niveau régional. Comme plusieurs organisations s'occupent déjà de déminage opérationnel en Europe du Sud-Est, l'initiative du Pacte de stabilité n'est pas centrée sur le déminage mais plutôt sur d'autres aspects tout aussi importants de l'action antimines qui peuvent concrètement favoriser la paix et la sécurité dans la région – par exemple, la destruction des stocks, les essais et évaluations, la formation, etc.

L'appui financier du MAECI (venant de sources autres que le FCMT) aux activités du Groupe Reay a pris la forme suivante en 2001-2002 :



Le point sur l'universalisation

ACCESSIONS ET RATIFICATIONS DEPUIS AVRIL 2001

Accessions : Afghanistan, Comores, Congo Brazzaville, République démocratique du Congo, Érythrée, Nigéria

Ratifications : Algérie, Angola, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Gambie, Guinée-Bissau, Malte, République centrafricaine, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sierra Leone, Suriname, Uruguay

Plusieurs de ces pays sont durement touchés par le problème des mines. En adhérant à la Convention, ils ont formellement signifié leur intention d'être liés par les obligations et les principes qu'elle renferme, ainsi que leur engagement à éliminer les mines au sein de leur territoire.

Photo : Roland Sidler/CICR